

Ville de Bourg-La-Reine

Objet : Débat sur les orientations générales du budget 2017

Des contraintes financières lourdes suite aux mesures d'austérité de l'État et maintenant d'autres incertitudes avec la création de la Métropole du grand Paris

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.

Sommaire du rapport :

I) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale.....	2
<u>1.1 Les Prévisions 2017: pas de rebond attendu (Sources INSEE)</u>	2
Pas de rebond robuste attendu	2
<u>1.2 L'inflation et pouvoir d'achat</u>	3
Pouvoir d'achat rogné (Sources INSEE).....	3
II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2017..	5
<u>2.1 La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (PLF2017)</u>	5
<u>2.2 La contribution de la Ville au FPIC (source Cahb, Préfecture)</u>	6
<u>2.3 Les flux financiers avec la MGP et VSGP</u>	8
<u>2.4 Le coefficient de revalorisation, la fiscalité, la tarification</u>	9
III) Les effectifs	10
IV) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires	12
<u>4.1 La sécurisation des bâtiments publics</u>	14
<u>4.2 La mise en accessibilité des bâtiments communaux</u>	14
<u>4.3 La dernière phase des travaux de restructuration de l'école des Bas-Coquarts</u>	14
<u>4.4 La Restauration de la Façade et de la couverture de la Villa St Cyr</u>	15
<u>4.5 La modernisation des équipements sportifs</u>	15
<u>4.6 Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif</u>	16
<u>4.7 La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faiencerie</u>	16
<u>4.8 Les Travaux d'enfouissements des réseaux aériens</u>	16
<u>4.9 Les Travaux de réaménagement des voies communales</u>	17
<u>4.10 Le développement des logements sociaux</u>	17
<u>4.11 Le projet de municipalisation des crèches</u>	17
V) Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)	18
VI) La structure de la dette	20
VII) Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette	22

I) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale

1.1 Les Prévisions 2017: pas de rebond attendu (Sources INSEE) ¹

Limitée à **1,2%** cette année, la croissance française n'arrive pas à retrouver les rythmes qu'elle connaissait avant la crise.

Après le Brexit, l'élection de Trump, la victoire du non au référendum en Italie, une nouvelle période d'incertitudes commence. Avec le risque que les agents économiques soient gagnés par un attentisme dont personne ne sait encore vraiment évaluer les conséquences... Mais, incertitudes ou pas, la France semble s'engluer dans un rythme de croissance loin de ceux qu'elle a pu connaître avant la crise européenne du début de la décennie.

En 2015, alors que l'alignement des planètes - euro, pétrole, taux d'intérêt - était on ne peut plus favorable, la croissance **du PIB français n'a pas dépassé 1,2%**. Pendant longtemps, les économistes - et même Bercy - ont pourtant cru que cette conjonction favorable de facteurs aurait permis à l'Hexagone de sortir la tête haute après les turbulences européennes... Mais aucun des moteurs de la croissance n'est nettement reparti.

Pas de rebond robuste attendu

Dans sa note de conjoncture de fin d'année, l'Insee annonce que l'économie française ne fera pas mieux cette année. Après le trou d'air du deuxième trimestre (le PIB avait alors reculé de 0,1%), l'Insee avait déjà revu une première fois, de 1,6% à 1,3%, son scénario de croissance pour 2016.

Cette fois-ci, l'institut **l'abaisse à 1,2%**, compte tenu d'une production agricole qui a souffert ces dernières semaines de la météo. Mais la mauvaise surprise de cette année vient certainement du commerce extérieur - qui a ôté 0,7 point à la croissance -, la France ne parvenant toujours pas à regagner des parts de marché à l'international.

Toujours selon l'Institut national de la statistique, un rebond robuste n'est pas attendu pour début 2017. La croissance pourrait progresser de 0,3 % au premier trimestre, puis de 0,4% au deuxième. Pour atteindre **1,5 % de croissance en 2017** - chiffre inscrit dans le scénario budgétaire de Bercy -, il faudrait une nette accélération sur la fin de l'année, de 0,6% chaque trimestre, alors que l'Insee prévoit 0,4%.

Certes, les exportations devraient repartir à la hausse sur la première moitié de l'année, «à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques», souligne la note de l'Insee.

Quant à l'investissement des entreprises, il retrouverait un peu de couleurs après une fin d'année 2016 décevante.

Les dépenses de consommation des ménages progresseraient **de 0,3%** sur chacun des deux premiers trimestres de 2017. Et leurs achats de logements poursuivraient la hausse entamée cette année (+ 0,6% par trimestre). Du coup, ces chiffres font dire au ministre des Finances, Michel Sapin, que «tous les moteurs sont allumés».

¹ INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
Page 2/22

1.2 L'inflation et pouvoir d'achat

Le gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2017 avec une inflation modérée à +0,80%, après une inflation de 0,6% de décembre 2016 par rapport à décembre 2015.

Pouvoir d'achat rogné (*Sources INSEE*)

Mais le contexte, lui, n'est plus aussi bon. L'Opep (*Organisation des pays exportateurs de pétrole*) et onze pays producteurs se sont engagés à diminuer leur production de pétrole afin de consolider la remontée des cours. Or, qui dit rebond du pétrole dit hausse de l'inflation.

A priori, il s'agit d'une bonne nouvelle pour la Banque centrale européenne (BCE), qui s'efforce, sans grand succès, depuis deux ans d'atteindre son **objectif de 2% d'inflation**, avec sa politique monétaire très accommodante.

Mais, parallèlement, aucune revalorisation de salaire n'est enclenchée. «En d'autres termes, la hausse des prix va uniquement mordre sur le pouvoir d'achat et affaiblir la demande domestique. Avec pour conséquences une moindre demande et une activité réduite pour les entreprises tournées sur leur marché intérieur», *commente le cabinet de conjoncture Xerfi*.

La hausse du pétrole rognera également les marges des entreprises. Et elle aura des répercussions sur l'industrie, notamment sur des secteurs comme la chimie, exposés à la concurrence de pays comme les États-Unis où le coût de l'énergie est plus faible. Par ailleurs, les entreprises et les ménages - sans parler de l'État - devront faire face à **la légère hausse des taux d'intérêt**.

Comme une bonne nouvelle au milieu de ce tableau mitigé, l'emploi marchand continuerait de «progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois» (comme la prime embauche PME, le pacte de responsabilité...), souligne l'Insee.

En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8% mi-2017 en France, contre 10 % à l'été 2016.

Aujourd'hui, «même avec 1,2% de croissance, on arrive à créer de l'emploi», *note Dorian Roucher, à l'Insee*. Jusqu'à présent, le seuil cité par les économistes pour faire baisser le chômage était évalué à au moins 1,5%.

1.3 Déficit public et plan d'économies (PLF2017)²

Le projet de Loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par :

- Une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions (maintien de la contribution au redressement des finances publiques et intégration de nouvelles dotations parmi les variables d'ajustement),
- Une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu mais une accentuation des baisses de compensations d'exonérations fiscales, à l'exception de la compensation d'exonération TH qui va s'accroître en raison de la baisse des bases 2016 ainsi que la réduction du FDPTP.

L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard € mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2017.

²

Le déficit public (69,3 Mds€) passerait sous le seuil des 3% en 2017 et la croissance de la dette ralentirait. Les concours financiers aux collectivités locales sont une des principales explications de la limitation des dépenses globales de l'Etat.

Mais le Haut Conseil des finances publiques estime improbables les réductions des déficits prévues par le PLF 2017. Il considère que les prévisions de croissance du Gouvernement pour 2017 (1,5% chaque année) sont un peu élevées au regard des informations connues et supérieures à la plupart des autres prévisions disponibles.

En 2017, le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, en allégeant la part supportée par le bloc communal dont la contribution passe de 2,07 Mds € à 1,035 Mds € ce qui ramène la contribution globale des collectivités locales à 2,7 Mds€.

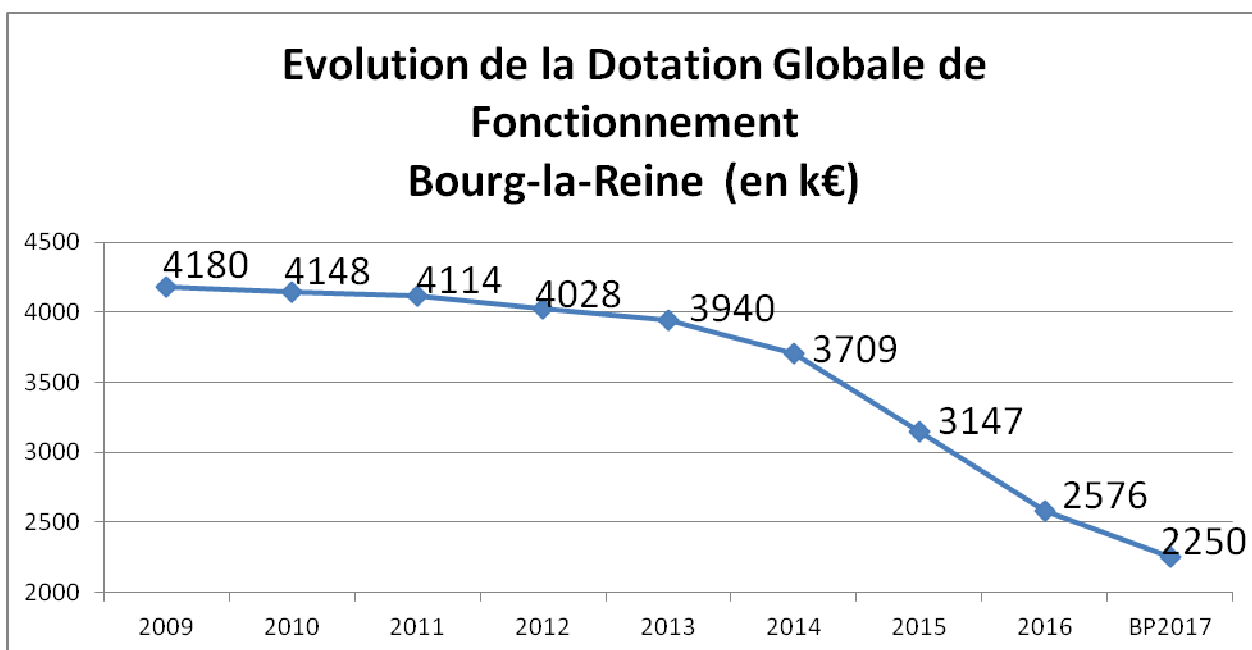
	2014	2015	2016	2017 avant PLF	2017 avec PLF
Evolution en Mds €	-1,50	-3,67	-3,67	-3,67	-2,66

II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2017

Afin d'atteindre ses objectifs en termes de réduction de l'endettement et du déficit publics ce qui permettra, à moyen terme, de ramener les comptes publics à l'équilibre structurel ; le gouvernement a souhaité que les collectivités territoriales participent, cette année encore, à l'effort de redressement des finances publiques.

2.1 La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (PLF2017)

Baisse complémentaire de la DGF de 326 000 €



La dotation de fonctionnement par habitant a baissé de 43% depuis 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	BP2017
DGF par habitant (insee) en €	209	207	202	200	194	182	155	128	111
		-1%	-3%	-1%	-3%	-6%	-15%	-17%	-13%
								depuis 2013=	-43%

2.2 La contribution de la Ville au FPIC (source Cahb, Préfecture)

Le prélèvement de l'Etat pour le FPIC en 2016 était de 566 k€, estimé à l'identique au budget 2017

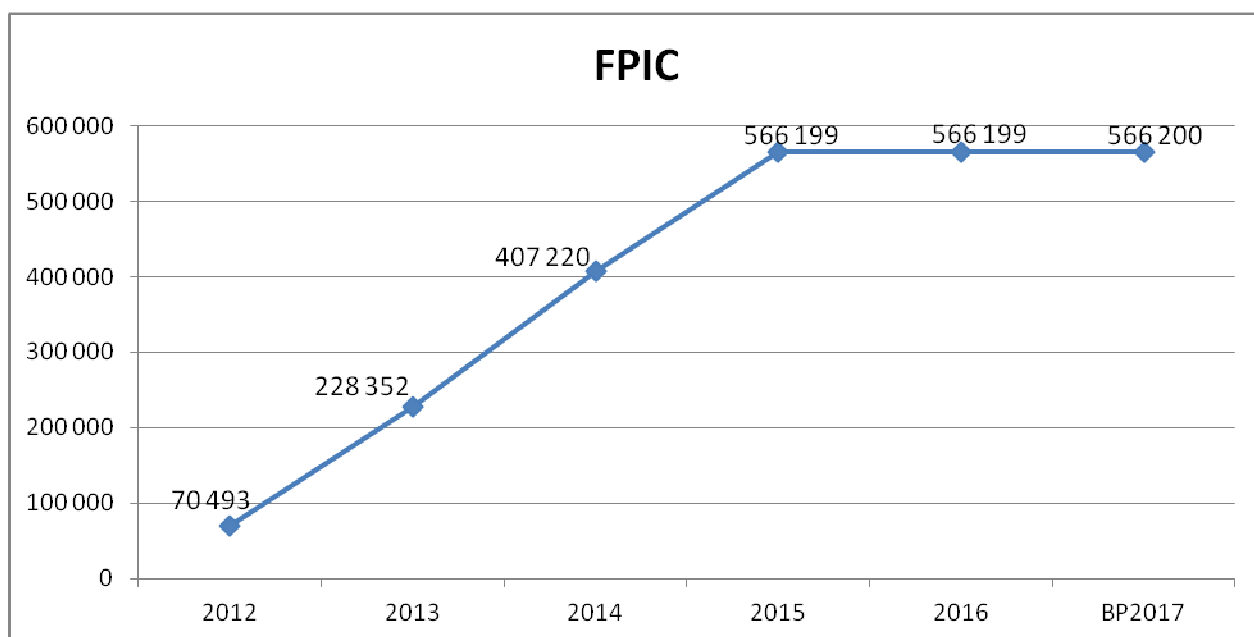
La contribution au redressement des finances publiques correspond à l'instauration d'une péréquation intercommunale au profit des villes moins favorisées.

Le Premier ministre a annoncé, en septembre dernier, renoncer à la hausse de 150 millions d'euros du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) prévue en 2017. Cette augmentation va effectivement être annulée afin de tenir compte des très nombreuses fusions d'intercommunalités, selon Matignon.

Créé en 2012, ce fonds sera ainsi maintenu à 1 milliard d'euros l'an prochain.

Après avoir limité la hausse du FPIC de 780 millions d'euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016 (au lieu des 1,15 milliard d'euros initialement prévus mais reportés en 2017), c'est donc la deuxième année que le gouvernement agit sur la progression du FPIC.

En effet, la loi de finances pour 2016 avait déjà annulé sa progression à 2 % des recettes fiscales du bloc communal. La stabilisation du montant du FPIC, neutre pour les finances de l'État, est donc inscrite dans le projet de loi de finances pour 2017.



	2012	2013	2014	2015	2016	BP2017
Prélèvement FPIC BLR	70 493	228 352	407 220	566 199	566 199	566 200
Evolution		224%	78%	39%	0%	0%

=> Par conséquent, depuis 2012 la baisse totale cumulée des recettes de la DGF (dû à l'Etat) s'élèverait à -1 777 953 € (cela correspondrait à une hausse de taux d'imposition de +10%)

La perte depuis 2012, y compris avec la hausse du prélèvement FPIC est de 2 273 660 €

	2012	BP2017	Perte	
Dotation globale de fonctionnement	4 028 033	2 250 080	1 777 953	<i>perte en recettes</i>
Prélèvement Fonds de péréquation	70 493	566 200	495 707	<i>hausse des dépenses</i>
			2 273 660	

A ces pertes de dotations, s'ajoutent également des charges liées à des transferts de compétences. Une compensation de cette perte par une hausse d'impôt aurait conduit à une hausse de 13,5% depuis 2012.

Cette perte a, jusque là, pu être compensée par des gains de productivité et la diminution de l'épargne.

2.3 Les flux financiers avec la MGP et VSGP

Suite à la création de 2 nouveaux territoires au 1^{er} janvier 2016 : la MGP Métropole du Grand Paris et VSGP Vallée Sud Grand Paris (avec la disparition de la CAHB Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre), un fonds FCCT a été créé "Fonds de compensation des charges territoriales" au profit de chaque EPT "établissement public territorial" pour le versement des dotations.

Ainsi, en 2016, Bourg-la-Reine a versé dans le FCCT au profit de VSGP plus de 5 Millions € :

				(a)	(b)	(a)+(b)=(c)				(d)
€	produit TH 2015	produit TFB 2015	produit TFNB 2015	Total produits fiscaux	DCPS (de la MGP)	Total part obligatoire	compensation d'exo TH (taux 4,33% en 1991 CD92)	dynamique des bases	abondement HDB prorata de la pop°	Total part révisée
BLR	3 175 327	490 685	870	3 666 882	1 124 689	4 791 571	65 000	44 000	61 483	170 483

(c)+(d)				
Total part obligatoire+révisée	revalorisation LF2016	Total FCCT 2016 avec revalo LF16	transfert de PLU (Total FCCT 2016 avec PLU
4 962 054	36 669	4 998 723	11 050	5 009 773

Par ailleurs, la MGP a versé à la commune 1 124 689 € que la commune doit reverser au FCCT pour Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert juste d'intermédiaire.

2.4 Le coefficient de revalorisation, la fiscalité, la tarification

➤ Coefficient de revalorisation des valeurs locatives: bases fiscales

Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale a été de 1,0% en 2016. Les bases fiscales auront en 2017 une revalorisation forfaitaire **de 0,40%**.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coefficient	1,018	1,016	1,025	1,012	1,02	1,018	1,016	1,009	1,009	1,010	1,004

Les bases d'imposition ont été peu dynamiques en 2016 s'élevant à 85,5 millions d'euros, soit une hausse effective de 1,73% dont 1,0% en raison de la revalorisation forfaitaire des bases de la loi de finances 2016 et grâce à une hausse en volume de 0,73% (intégration de nouveaux logements). La hausse en volume est estimée à 1,50%* au budget 2017 sur seulement les bases TH et sur une partie des bases TFB (foncier bâti des ménages) car 5,7 millions € de bases TFB des locaux industriels et commerciaux et le FNB (foncier non bâti) sont à uniquement +0,4%.

BASES FISCALES	bases 2016	bases 2017
TH	46 580 190	47 468 008
FB	38 814 000	39 468 281
FNB	74 200	74 497
Total Bases	85 468 390	87 010 786
% n / eff n-1	1,73%	1,80%
revalo forfaitaire LF	1,00%	0,40%
hausse en volume	0,73%	1,50% *

Les bases exonérées en TH taxe d'habitation s'élève à 2 710 k€, elles correspondent aux familles à faible revenu exonérées de TH en bénéficiant d'une réduction.

Sur 85 468 k€ de bases fiscales en 2016, les abattements de TH sont appliqués sur 14 094 k€ de bases (16%). Les taux d'abattement à Bourg-la-Reine sont au niveau maximum.

% d'Abattement	Général à la base	Pour 1 personne	Pour 2 personnes	Pour 3 personnes et +	Personnes handicapées
BOURG LA REINE	15%	20%	20%	25%	10%

➤ Fixation des taux d'imposition :

La politique menée par l'équipe municipale, sur les 5 dernières années, a permis de stabiliser les taux d'imposition entre 2011 et 2016.

Pour rappel, en 2016 les taux d'imposition de la commune et de la Cahb (communauté d'agglomération des Hauts-de bièvre) ont été additionnés suite à la création de la MGP Métropole Grand Paris et du Territoire de regroupement VSGP Vallée Sud Grand Paris.

(a)	(b)	(a)+(b)	
Taux 2016 communal	Taux 2016 exCAHB	Taux global 2016	
15,15	6,87	22,02	TH
15,34	1,30	16,64	FB
13,20	1,85	15,05	FNB

Les ressources fiscales perçues en 2016 s'élèvent à 16 872 k€ dont 3,8 millions € reversés à VSGP Vallée Sud Grand Paris.

Dans l'attente de l'établissement exact du résultat de fonctionnement à fin 2016 qui serait reporté, à ce jour le déséquilibre est estimé à 500 k€ en 2017, il serait envisagé 3 possibilités :

- Une hausse de la fiscalité
- La recherche supplémentaire des économies
- ou les 2 premières possibilités simultanément

La décision de l'équipe municipale dépendra des résultats de l'exercice 2016 à reporter sur le budget 2017 et la finalisation de la collecte des données pour 2017.

➤ La tarification

L'augmentation des tarifs pour les prestations de la ville serait en moyenne de l'ordre de 2% à 3%, en fonction également du coût du service rendu, toutes charges confondues.

III) Les effectifs

Structure des effectifs (source : rapport sur l'état de la collectivité 2015)

REC 2015-effectifs au 31 décembre 2015						
agents en position d'activité et rémunérés au 31.12.2015	519	parts	ETP	hommes	femmes	temps partiel
fonctionnaires	254	48,9%	248,75	87	167	
contractuels occupant un emploi permanent	27	5,2%	25,86	8	19	
agents occupant un emploi permanent	281	54,1%	274,61	95	186	13 femmes 1 homme
agents occupant un emploi temporaire	238	45,9%		91	147	
titularisations et stages au cours de l'année 2015						
	24			hommes	femmes	
agents titularisés	17			5	12	
en stage	7			3	4	
avancements et promotions dans l'année 2015						
	125			hommes	femmes	
avancement échelon	113			35	78	
avancement grade	12			2	10	
promotion interne	0					
agents handicapés sur emplois permanents						
	12	4%		hommes	femmes	
				2	10	
agents autre position statutaire						
	25					
congé parental	2					
disponibilité	21					
détachements	2					

Événements marquants en 2017 :

- Le transfert des activités de la Caisse des écoles à la ville au 1er janvier 2017 augmentera la masse salariale de la ville de 11,5%.
- L'impact des obligations statutaires est estimé à 1,8 % de la masse salariale dès 2017 (transfert "primes-points", revalorisation du point, reclassements indiciaires), auquel il faut ajouter le GVT de +1% (150 000 €)

Obligations statutaires = 270 000 €

130 000 € : transfert primes-ponts

90 000 € : revalorisation du point

50 000 € : nouvelles grilles indiciaires

Orientations dès 2017 :

- Un projet de délégation du service entretien ménager des écoles élémentaires suite aux départs à la retraite en 3 ans.
- L'intégration de crèches collectives départementales en 2018 sous réserve de la convention signée avec le département dans le but de privilégier l'accueil des jeunes enfants en crèche collective.

Prévisions 2017 :

- La masse salariale augmenterait en 2017 par l'effet de l'augmentation statutaire prévue par la loi et malgré les efforts de gestion poursuivis, de 2,8 % selon les choix budgétaires exprimés. La Ville étudie la possibilité de contenir la masse salariale dans une enveloppe de 1,5%
- La masse salariale de la Caisse des écoles en 2016 s'élève à environ 1 518 k€. L'intégration du personnel de la Caisse des écoles sur le budget Ville devrait amener la masse salariale à environ 14 800 k€

IV) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires

Dans ce contexte économique difficile et suite à la forte diminution des concours de l'Etat, qui se désengage à tous les niveaux, la confrontation entre besoins et moyens contraints donne lieu à des arbitrages difficiles.

En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences soit l'équivalent de 28 milliards d'euros en 2015. De plus, le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. Enfin, la réforme territoriale recompose le paysage institutionnel et politique de nos territoires.

Dans ce contexte, 2017 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers, qui porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, et qui ne seront évidemment pas sans conséquence sur leurs différents bénéficiaires (ménages, entreprises, associations,...).

Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructures ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets devraient être redimensionnés, reportés, voire annulés.

Les hypothèses du BP2017

Il s'agit ici d'établir la prévision budgétaire telle qu'elle résulterait d'une évolution maîtrisée des dépenses courantes, sans intégrer les résultats de fin d'année 2016, non connus avec exactitude à ce jour.

Voici quelques hypothèses prises pour estimer le budget 2017 et contrôler certains ratios obligatoires pour son équilibre général et légal.

- **En Section de fonctionnement, par rapport à 2016 :**
 - Recettes de fonctionnement estimées à 31 millions € dont :
 - La dotation de l'Etat (DGF) s'élèverait à 2 250 000 € (en baisse de 326 200 € par rapport à 2016).
 - L'Attribution de compensation (ex-Cahb) resterait identique à 1 831 540 €.
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élèverait à 1 350 000 €
 - L'attribution d'un fonds du département est estimée à 150 000 €, comme au budget 2016.
 - L'intégration des activités de la Caisse des écoles se traduit par une quasi neutralisation des recettes de la régie unique Ville pour la partie « cantine, garderie, études ».

Dans cette conjoncture difficile depuis 2014, avec une forte pression sur les ménages, la Ville souhaiterait maîtriser ses taux d'imposition en 2017.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales serait de 1,004 en 2017 (contre 1,01 en 2016) et l'augmentation physique des bases prévue serait de 1,015.

Le total des bases (TH, TF, TFNB) serait donc de 87 millions € engendrant des produits à hauteur de 17 millions € dont 3,8 millions € à reverser au territoire VSGP Vallée Sud Grand Paris.

La Ville recevra 900 000 € de la SEM92 au titre de la Zac de la Bièvre.

➤ Dépenses de fonctionnement estimées à 31,5 millions € dont :

- Le prélèvement pour le fonds de péréquation (FPIC) serait stabilisé à 566 200 €.
- Le reversement de nos produits d'imposition à reverser au territoire VS GP Vallée Sud Grand Paris s'élèverait à 5 millions € y compris l'attribution de compensation de la MGP pour le territoire (opération neutre).
- La subvention d'équilibre pour le CCAS resterait inchangée, à l'heure actuelle (423 900 €).
- L'intégration des activités de la Caisse des écoles se traduit par une hausse de 2 343 000 € en dépenses section de fonctionnement (toutes charges comprises avec frais de personnel) et la suppression de la subvention d'équilibre qui s'élevait à 944 662 €.
- Une nouvelle dépense serait à verser, à confirmer par l'Etat et la Région pour un montant de 400 000€ taxe de bureau de l'espace de travail collaboratif.
- Le chapitre 011 des charges courantes de fonctionnement augmenteraient de 1% par rapport au réalisé 2016.

Il est envisagé de revaloriser de 1,5% la masse salariale par rapport au réalisé 2016. Y compris avec le transfert de la Caisse des écoles sur le budget Ville, les frais de personnel seraient de 14 889 k€.

Un déséquilibre de 500 000 € en 2017 s'établit entre les dépenses et les recettes.

- ⇒ Pour obtenir un ratio de RPI (ressources propres d'investissement) égal à zéro, s'il n'y a pas de hausse de fiscalité, il sera nécessaire de vendre entre 800k€ et 1000k€ de patrimoine, afin de couvrir l'épargne nette négative de -1800 k€ (aussi compensée par le FCTVA et les taxes d'urbanisme)

• **En Section d'investissement:**

Une cession de bien immobilier est prévue pour la somme de 800 à 1000 k€ afin de respecter le ratio RPI qui doit être positif.

Une prévision de dépenses d'investissement nouvelles est estimée à 5 000 k€ en fonction des arbitrages.

Les reports de dépenses sur l'année 2017 seraient aux alentours de 2500 keur après vérifications et validation des engagements non soldés fin 2016.

Après prise en compte des amortissements des immobilisations (en recettes), la Ville devrait faire un emprunt nouveau de l'ordre de 4 à 5 millions €.

L'endettement début 2017 s'élève à environ 27,4 millions€ contre 28,6 millions€ en 2015, soit une baisse de 1,2 millions € mais il y a un report d'emprunt de 2,4 millions € sur l'exercice 2017.

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur la préservation d'un cadre de vie durable, la solidarité entre les Réginauburgiens, des services à la population répondant à leurs attentes et un niveau d'investissement assurant la mise en œuvre de notre programme municipal.

4.1 La sécurisation des bâtiments publics

Face à la vague d'attentats sans précédent que nous connaissons sur le territoire Français depuis 2015, des mesures supplémentaires de sécurité doivent être mises en œuvres dans nos bâtiments publics, et notamment nos écoles et nos crèches.

Afin de permettre cette sécurisation, la Ville réalisera ainsi des travaux de métallerie (rehausse clôtures, ajouts portails etc, ...), de contrôle d'accès et vidéophonie, ainsi que l'installation d'alarmes spécifiques « vigipirate ».

4.2 La mise en accessibilité des bâtiments communaux

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagé depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 30 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€HT

4.3 La dernière phase des travaux de restructuration de l'école des Bas-Coquarts

La réforme des rythmes scolaires a obligé les villes à trouver des espaces pour organiser les Nouvelles Activités Périscolaires.

Concernant l'école des Bas-Coquarts, l'opportunité d'agrandissement de l'école s'est présentée au cours de l'été 2014, date à laquelle un logement situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment appartenant à la ville et attenant à l'école est devenu vacant.

Un projet global de réaménagement de l'école a donc été élaboré en concertation avec les équipes pédagogiques, les associations de parents d'élèves, les différents services de la Ville (périscolaires, scolaires, Shyre, techniques) pour permettre une mise en place plus opérationnelle des NAP, pour essayer de redonner de l'espace à cette école qui en manque et pour rénover certaines parties de l'école particulièrement vétustes (notamment sanitaires enfants).

Ce projet inclut 3 phases de Travaux, dont 2 déjà réalisées au cours des étés 2015 et 2016:

- la restructuration et mise en communication du logement attenant en salle d'activités, salle Rased/réussite scolaire, bureau Rased,
- l'extension à destination de salle des maîtres d'environ 14m² (actuellement la salle des maîtres cohabite avec la salle d'activité du périscolaire/NAP/TNI),
- la restructuration de la zone d'entrée pour intégrer un accueil périscolaire, un vestiaire pour les agents de la ville, un bureau de direction,

- le réaménagement de la zone cuisine pour intégrer un 2ème four, et un circuit propre/sale plus optimal, ainsi que le réaménagement du réfectoire (peinture, éclairage, faux-plafond acoustique etc..),
- la rénovation complète des blocs sanitaires enfants du RDC et du 1^{er} étage avec création de cloisonnettes pour préserver l'intimité des enfants, et la création de sanitaire PMR au RDC.
- la rénovation sol, murs, plafonds de certains locaux (sol préau intérieur, peinture du plafond floqué dans toutes les salles etc..),

La ville souhaite réaliser durant l'été 2017 la dernière phase de travaux :

- la création d'un préau extérieur afin que les enfants puissent s'y abriter en cas de pluie,
- la réaménagement du parvis d'entrée de l'école (auvent, portail, clôture, éclairage etc..),
- la réaménagement de la cour (éclairage, sol souple etc...).

4.4 La Restauration de la Façade et de la couverture de la Villa St Cyr

Erigée entre 1920 et 1925, la Villa Saint-Cyr au 25 boulevard Carnot est devenue propriété de la ville en 1993. La villa Saint-Cyr a bénéficié lors de sa construction des techniques les plus modernes de son époque. En témoignent ses structures en béton armé et ses éléments moulés.

La Belle demeure, présente une façade en meulière de 400 m², et une surface de planchers de 800m². Elle offre un cadre agréable au milieu d'un immense parc verdoyant et arboré. Sur trois niveaux, elle accueille des salons de réception au rez-de-chaussée, une suite de pièces voûtées et une salle danse en sous-sol, ainsi que des salles de réunions et séminaires au 1^{er} étage.

La maison a subi le passage du temps et présente aujourd'hui de nombreuses dégradations, tant en façade qu'en toiture. Afin de préserver ce bâtiment important pour l'image et le patrimoine culturel de la ville, des travaux de restauration de façade et de couverture de la Villa St Cyr sont nécessaires.

4.5 La modernisation des équipements sportifs

Plus de 19 % des habitants pratiquent une activité sportive régulière au sein des installations de la ville. Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique du sport, la ville prévoit la rénovation des équipements sportifs dans la continuité de la réfection de la toiture des tennis couverts réalisée au cours de l'été 2013, de la création d'un plateau multisports au stade, la rénovation du sol de la Halle des Sports en 2014 et la création de l'espace MUSCUL' AIR en 2016

En 2017, la ville projette de démarrer le remplacement du sol synthétique des terrains de foot du Stade (estimé à 400k€), ainsi que la modernisation des éclairages des terrains de Tennis Couverts (éclairage à Leds) chiffrés à 100k€ et poursuivra la mise aux normes des traçages dans les gymnases.

4.6 Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif

La ville prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour le CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel. En effet, la MJC est actuellement implantée dans la villa Maurice. Or ce bâtiment est vieillissant et ne correspond plus au besoin de l'association. Grâce à la création de ce nouveau bâtiment, l'association disposera de nouveaux locaux situés en centre ville, d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600m². Durant l'année 2017, les études et diagnostics complémentaires seront réalisés pour un démarrage de travaux début 2018.

4.7 La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faïencerie

La ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle entre l'accès au gymnase et le logement de gardien. Une étude de programmation urbaine est en cours. Elle est confiée à une équipe d'architectes-urbaniste, paysagistes et ingénieurs qui assiste la commune dans la définition et les modalités de mise en œuvre de ce projet. L'objectif est de prévoir un aménagement global et cohérent de cet îlot, incluant une offre d'équipements modernisés, des logements et des espaces publics de qualité.

Le projet de restructuration du groupe scolaire avait déjà fait l'objet d'une étude spécifique en amont. Le détail des autres éléments du programme seront affinés à la suite de l'étude urbaine.

4.8 Les Travaux d'enfouissements des réseaux aériens

L'enfouissement des réseaux permet d'améliorer la sécurité (risques d'avoir un conducteur à terre lors d'une tempête par exemple, risques importants lors des élagages), d'améliorer les capacités de transit (section plus importante en « enfouie »). Il permet aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants par la libération des trottoirs (poteaux bétons, bois) et la diminution de la pollution visuelle.

De plus les avantages financiers liés à ces enfouissements de réseaux sont conjoncturels : coûts pour la ville réduits de plus de 60 % en cas d'enfouissement avant fin 2019.

Toutefois, la priorité est donnée à l'enfouissement du réseau électrique en fil nu, non isolé et vétuste. Compte-tenu de l'âge du réseau en fil nu (plus de 50 ans).

C'est dans cet esprit que la Ville, en partenariat avec le SIPPEREC et ENEDIS, s'engage dans un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux aériens (ENEDIS, France Télécom, Numéricâble, Fibre numérique, Eclairage Public) qui devra s'achever en 2019 pour l'ensemble des voies présentant des réseaux avec fils nus électriques.

Ainsi, sur la période 2017-2018 sont prévus les travaux d'enfouissements des Voies à fils nus suivantes : avenue du Panorama, rue Le Bouvier, rue Caroline et rue Cécile Vallet (couplé avec la rénovation de l'éclairage public), rue de Dîneur, rue de Lisieux, avenue du Château, rue Carrière Marlé couplé avec la rénovation de l'éclairage public, rue Ferdinand Jamin.

4.9 Les Travaux de réaménagement des voies communales

La ville poursuit également activement ses travaux d'aménagements de ses voies communales notamment afin de favoriser la sécurité des piétons, et l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi en 2017 les réaménagements de la rue de la Fontaine Grelot et de l'avenue du Panorama seront commencés.

4.10 Le développement des logements sociaux

L'équipe municipale poursuivra son action de soutien au logement social en finançant le développement de ce type de logement, soit en construction neuve, soit en rénovation – transformation d'immeubles existants pour créer des logements sociaux.

La Ville a versé en 2016 une subvention de 61,7 K€ pour la réalisation de 6 nouveaux logements sociaux au 21, bd Carnot,

Par ailleurs, elle a voté l'octroi de plusieurs subventions pour le financement d'opérations de logement social, au 4, rue Brun, au 5, av Galois au 14-20, rue Auguste Demmler ainsi que la construction d'un foyer d'accueil médicalisé au 5, rue Ravon. Le montant des subventions à verser en 2017 s'élève à 669 K€.

En outre, la ville garantira les emprunts relatifs à ces opérations.

Le nombre de logements sociaux était de 1565 au 1^{er} janvier 2015, représentant un taux de 17,58 % du nombre de résidences principales. En application de la loi SRU, le montant brut du prélèvement était prévu de 154 K€ pour 660 logements manquants. Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de logements sociaux était de 1592. Déduction faite des subventions versées par la commune au cours des 3 années précédentes pour la réalisation de logements sociaux, le prélèvement net était nul. En 2017, le montant du prélèvement net sera également égal à 0 €.

4.11 Le projet de municipalisation des crèches

La Ville de Bourg-la-Reine gère quatre crèches, pour un total de 165 berceaux, ainsi qu'un Relais Assistantes maternelles-auxiliaires parentales.

En outre, trois autres crèches, situées également sur le territoire réginauburgien, sont actuellement gérées par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, pour un total de 134 berceaux.

Une démarche de municipalisation de ces trois crèches est en cours à Bourg-la-Reine.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil Départemental et la Ville signeront une convention, qui définira les principes généraux de la municipalisation et qui précisera les modalités de vente des terrains et bâtiments ainsi que les modalités de transfert de gestion et de mise à disposition des personnels départementaux.

La Ville et le conseil Départemental sont en cours de discussion sur le montant des dépenses d'investissement remboursées par le Département, afin de financer notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées.

En outre, la convention de municipalisation prévoit un remboursement intégral des dépenses de fonctionnement les cinq premières années suivant le transfert de gestion, puis une prise en charge progressive de ces dépenses par la commune, à hauteur de 10% la 6ème année, puis 10% supplémentaires chaque année jusqu'à la 15ème année. Au terme de ces quinze années, la Ville assumera donc l'intégralité de ces dépenses.

La gestion du personnel sera également progressivement transférée à la Ville, en fonction du statut que ces agents choisiront: mutation dans les effectifs de la Ville ou mise à disposition. Au terme des quinze années de la convention, l'ensemble du personnel sera entièrement géré par la Ville, soit environ cinquante personnes.

V) Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

La ville de Bourg-la-Reine possède une quarantaine de bâtiments. Le but du PPI dans les prochaines années est de :

Pour les bâtiments communaux :

- résoudre les problèmes liés à l'âge et à la mise aux normes des bâtiments, en particulier :accessibilité, normes ERP, réglementation thermique, amiante, qualité de l'air (~250k€TTC/an); subventionnés pour partie par une réserve parlementaire.
- améliorer la fonctionnalité des bâtiments : travaux sur les extérieurs de l'école des Bas-Coquarts (parvis, auvent, préau et sol souple de la cour)~ 250k€TTC en 2017 (subventionnés par une réserve parlementaire), création d'un accueil pour les familles au cimetière~ 250k€TTC cimetière, réaménagements des services administratifs pour un meilleur accueil du public.
- Améliorer les sécurité des équipements publics : écoles, crèches etc...~200k€TTC en 2017,
- Entretien et rénovation des équipements publics, notamment remplacement des sols sportifs (100k€TTC/an), restauration extérieuë (2017) et la Villa St Cyr~200k€TTC (subventionnés par une réserve parlementaire), restauration du clocher de l'église (200k€TTC).
- Programme de construction/Restructuration suite à la Municipalisation des crèches départementales (2019- 2023) : les travaux d'investissement seront à la charge du Département
- Créer un nouveau bâtiment associatif en remplacement du CAEL~ 6600k€TTC de Travaux (2018-2019) et 1 160k€TTC d'études (2017-2019) ; subventionnés à hauteur de 3200 k€ par le Département

Le coût études et travaux global sera de 25 M€ pour 2017-2020 avec pour 2017 : 2,7 M€. Pour chacun des travaux, la ville fera appel à des subventions.

L'Etat versera également une subvention de FCTVA en année n+1 sur les travaux réalisés.

Pour les voiries, espaces verts et éclairages publics communaux :

La ville a actuellement 30km de voies publiques répartis en une centaine de voies.

Le montant de ce PPI est de 12 M€TTC sur 4 ans, dont environ 4M€TTC est financée par des subventions ou des prises en charge dans le cadre du contrat départemental, le STIF et d'autres dispositifs.

Pour définir ce PPI, les services de la ville se sont appuyés sur différents diagnostics, soit effectués par la ville, soit par des prestataires avec lesquels la ville travaille.

Ces investissements vont porter sur les types de travaux suivants :

- **L'enfouissement des réseaux aériens** d'électricité, de télécommunication et l'éclairage public (1,1M€TTC entre 2017 et 2020): en plus des rues pour lesquelles des conventions ont déjà été signées entre la ville et SIPPEREC et/ou ENEDIS, les voies suivantes restent encore à enfouir au plus tard à fin 2019: rue Pierre Loti, avenue du lycée Lakanal, rue Varengue, rue Jean-Roger Thorelle, rue des Bruyères rue Pierre Langlade, et les rues Arnoux et Aubouin couplées avec la rénovation de l'éclairage public. Toutefois, pour les autres voies comprenant des fils électriques torsadés plus récents, le partenariat avec le SIPPEREC et ENEDIS a été prolongé jusqu'en 2029 et permettra à la ville de bénéficier des mêmes avantages financiers. Les opérations d'enfouissement de ces voies pourront donc être programmées à partir de 2019.
- **Les aménagements urbains (2,8M€TTC études et travaux entre 2017 et 2019):** 3 opérations importantes sont planifiées sur la ville : rue de la Fontaine Grelot, avenue du Panorama, rue André Theuriet. Les travaux prévus dans le PPI dans le cadre de ces aménagements urbains concernent la rénovation des revêtements de chaussée et des trottoirs, la rénovation de l'éclairage public.
- **La première phase de la rénovation de la Place de la Gare (5500 k€TTC études et Travaux entre 2018 et 2019).**

La place de la Gare est inscrite dans le contrat départemental 2017 – 2019 pour une subvention d'un montant de 2M€. Il est prévu également une subvention par le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France)

Le projet dans sa 1ère phase d'aménagement sur le domaine public (hors terrains RATP), consiste à :

- Replacer le piéton au centre de l'aménagement en créant une large traversée piétonne arborée entre le nouveau parvis et la rue René Roëckel (subventionné éventuellement par une réserve parlementaire)
- Réalisation d'une véritable gare routière au plus près du RER, accessible à tous, notamment aux PMR
- Avoir une gestion plus régulée des voitures particulières , créer des déposes minutes séparés des flux piétons et bus

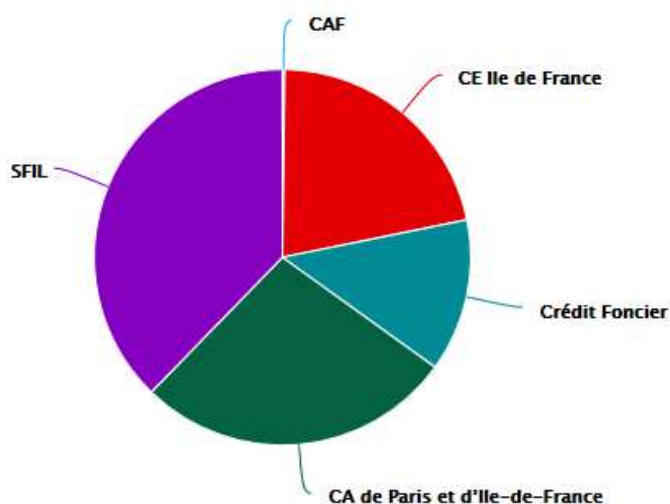
- Mieux accueillir les cycles en toute sécurité
- **La rénovation de l'éclairage public** : ces travaux concernent la modernisation des équipements d'éclairage public, notamment dans le cadre des enfouissements des réseaux, le remplacement de matériels anciens et peu performants (mise en place de lampes LED).
- **L'entretien des revêtements des chaussées et trottoirs, et des éclairages publics**: les services techniques de la ville ont réalisé un diagnostic pour catégoriser l'état des chaussées et des trottoirs (neuf, bon, moyen, mauvais). Le budget annuel d'entretien est de 500k€TTC/an

VI) La structure de la dette

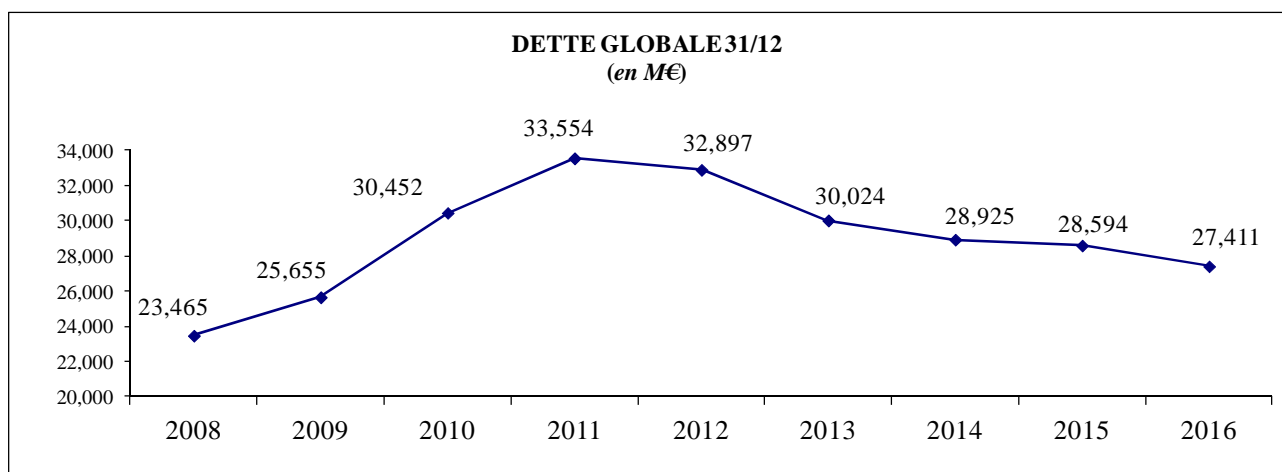
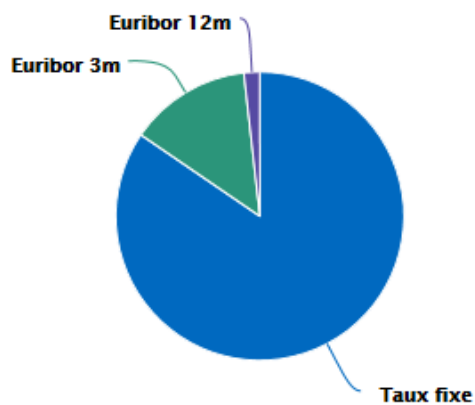
La dette est constituée de 19 emprunts auprès de 5 organismes et à 84,5% d'emprunts à taux fixe. L'endettement total à fin 2016 s'élève à 27 410,5 k€, en baisse de 1 183 k€ , après un emprunt de 1500 k€ première partie débloquée sur un contrat gbbal de 3900 k€ signé avec le Crédit agricole. De ce fait, le solde de 2400 k€ de ce contrat pourra être débloqué sur les deux ans à venir et la somme sera reportée en recettes d'investissement sur le budget 2017.

<u>Encours par banque</u>		31/12/2016	
banque	encours	nb. emprunts	poids
Caisse d'Allocations Familiales	55 470,00 €	1	0%
Crédit Foncier	3 600 000,00 €	1	13%
Caisse d'épargne Ile de France	5 922 031,37 €	4	22%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	7 491 795,25 €	6	27%
Société de Financement Local	10 341 206,64 €	7	38%
	27 410 503,26 €	19	

Répartition par banque au 31/12/2016



Répartition par index au 31/12/2016



Le niveau d'endettement a baissé de 18% depuis 2011.

VII) Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Avec les hypothèses ci-dessus citées : L'épargne brute en 2017 s'élèverait à 1 162 k€ et l'épargne nette à -1 800 k€.

	Estimé 2016	BP2017	BP2018	BP2019
Recettes de Fonct yc recettes except. (hors opérations d'ordre)	32 205	30 937	30 496	30 914
<i>dont cession 2433k en 2014 puis recettes except de la SEM92</i>	2 366	900		
- Dépenses de Fonct (hors opérations d'ordre)	29 150	29 775	29 725	30 002
= Epargne brute (recettes-dépenses hors op° d'ordre)	3 055	1 162	771	912
- Remboursement du capital	2 697	2 962	3 265	3 433
= Epargne nette (EB-remboursement du capital)	358	-1 800	-2 494	-2 521

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.